

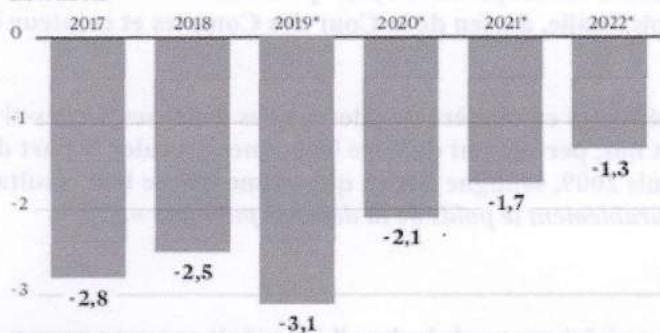
Les baisses d'impôts vont bien creuser le déficit

Par **Mathieu Castagnet**, le 1/7/2019 à 04h35

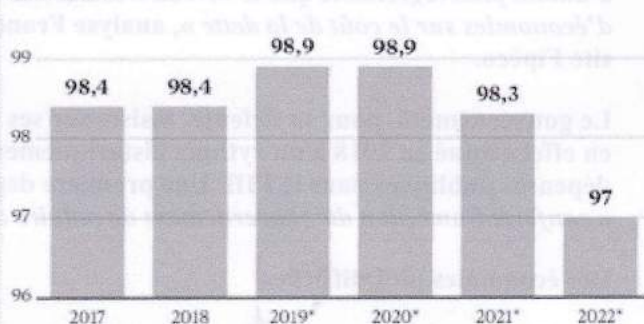
La préparation du budget 2020 se complique avec la promesse d'une forte baisse d'impôt sur le revenu. Le gouvernement assure qu'il parviendra à tenir les comptes grâce à de nouvelles économies. Le déficit sera tout de même plus élevé que prévu

Évolution des finances publiques de la France

Déficit public
En % du PIB



Dettes publiques
En % du PIB



Taux de prélèvements obligatoires
En % du PIB



Dépense publique (hors crédits d'impôts)
En % du PIB



* prévisions. Source : Ministère de l'Économie et des Finances

WACTU pour LA CROIX

Le gouvernement le reconnaît noir sur blanc. Les nouvelles baisses d'impôt consenties dans la foulée du Grand débat et du mouvement des gilets jaunes vont accroître le déficit public. Dans un document publié dimanche 30 juin, Bercy a ainsi revu à la hausse ses prévisions pour 2020, relevant son estimation de déficit de 2,1 % du PIB contre 2 % espéré auparavant.

Trajectoire revue et corrigée

Ce petit écart représente un peu plus de 2 milliards d'euros. Surtout, il s'ajoute aux précédentes révisions qui n'ont cessé d'aller en se dégradant. En 2018, le gouvernement affichait son ambition d'obtenir un déficit de moins de 1 % en 2020. Et promettait un excédent budgétaire en 2022. Du jamais vu depuis 1974.

Cette trajectoire n'est plus du tout de mise. Dans son rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques, prévu au Parlement le 11 juillet, le gouvernement table sur un rétablissement bien plus lent des comptes publics. Après 2,1 % en 2020, le déficit devrait ainsi atteindre 1,7 % en 2021 et encore 1,3 % en 2022. Loin donc de l'excédent autrefois annoncé pour la fin du quinquennat.

Réponses aux gilets jaunes

Cette pente glissante s'explique par une croissance moindre mais surtout par les réponses au mouvement des gilets jaunes. Fin 2018, d'abord, le gouvernement avait pris des engagements à hauteur d'une dizaine de milliards d'euros (fin de la hausse de la taxe carbone, retour à un taux moindre de CSG pour une partie des retraités, défiscalisation des heures supplémentaires...).

En avril 2019, Emmanuel Macron a ajouté un second wagon à son train de mesures, avec une baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu ou la réindexation des petites retraites sur l'inflation. Ce qui fait grimper la facture totale à environ 17 milliards d'euros.

L'avertissement de la Cour des comptes

Le gouvernement a longtemps proclamé son ambition de financer ces baisses de prélèvement par de vigoureuses baisses de dépense. Un optimisme loin d'être partagé par la Cour des comptes. Dans son dernier rapport, publié mardi 25 juin, les magistrats financiers s'inquiétaient de voir les économies promises restées lettres mortes : « *Compte tenu de l'ampleur des mesures annoncées, il paraît peu probable que cette compensation puisse être intégrale sur l'exercice 2020* ».

La Cour des comptes appelle à la prudence

En retouchant ses prévisions, Bercy donne donc raison à la Cour et s'offre dans le même temps un peu d'air. Chaque milliard d'euros de déficit en plus est un milliard d'économie en moins à trouver. « *Le gouvernement reconnaît qu'il n'arrive pas à freiner les dépenses à un rythme compatible avec les baisses de prélèvements. C'est d'autant plus regrettable que le niveau très bas des taux d'intérêt permet de faire plusieurs milliards d'euros d'économies sur le coût de la dette* », analyse François Ecalte, ancien de la Cour des Comptes et créateur du site Fipéco.

Le gouvernement, pour sa défense, insiste sur ses réussites en matière de pilotage des dépenses. Celles-ci ont en effet évolué en 2018 à un rythme historiquement bas, permettant de faire légèrement reculer la part des dépenses publiques dans le PIB. Une première depuis 2009, souligne Bercy, qui estime que ce bon résultat « *conforte l'ambition du gouvernement de réduire durablement le poids de la dépense publique* ».

Des économies plus difficiles

Pour le moment, le gouvernement n'a toutefois pas précisé sur quels leviers il entendait appuyer pour y parvenir. Si le dernier document de Bercy cite quelques pistes de réformes (logement, contrats aidés, audiovisuel public), il livre fort peu de chiffres et de mesures précises. De plus, souligne François Ecalte, « *les économies sont désormais bien plus difficiles à mettre en œuvre car le contexte économique et social n'est plus du tout le même depuis les gilets jaunes* ».

Conscient de ce changement de climat, le gouvernement a d'ailleurs choisi de faire porter sur les entreprises une partie de la facture de la baisse de l'impôt sur le revenu, par une réduction de certaines niches fiscales. Si le patronat assure avoir obtenu gain de cause en ce qui concerne la préservation du crédit impôt recherche, d'autres secteurs sont dans les viseurs et s'alarment.

Le don : niche fiscale ou levier d'action ?

Le BTP est ainsi vent debout contre la future hausse du gazole non routier. Les grandes associations, elles, s'inquiètent d'une possible remise en cause du mécénat des grands groupes. De quoi rappeler que baisser les dépenses, même de façon limitée, n'est jamais si facile à réaliser.

La réforme des bases locatives enclenchée

Le gouvernement relance le très compliqué chantier de la révision des bases locatives des locaux d'habitation. L'idée est de réévaluer la valeur des maisons et appartements servant de base au calcul de la taxe d'habitation (appelée à disparaître pour toutes les résidences principales) et de la taxe foncière. Lourd d'impacts sur les contribuables et les collectivités, ce projet sera lancé en 2020 mais le gouvernement ne fixe aucun horizon pour sa mise en œuvre. La phase de préparation de la réforme durera « *plusieurs années* » avant une application « *progressive dans le temps* ».

Mathieu Castagnet